

**En 2006, 11,1 milliards d'euros ont été consacrés à l'activité de formation continue, soit 9,1 % de la dépense d'éducation, et 2,3 milliards aux formations extrascolaires. Tandis que la formation continue bénéficie toujours aux salariés les plus qualifiés, les candidats à la validation des acquis de l'expérience sont de plus en plus nombreux.**

Les dépenses consacrées à la formation continue s'élevaient en 2006 à 11,1 milliards d'euros (selon le compte de l'éducation, qui présente une différence d'approche avec le compte de la formation professionnelle – voir méthodologie). De 1980 à 2006, cette dépense est passée en euros constants de 6,8 à 11,1 milliards, soit une augmentation de 63 %, et sa part dans la DIE est passée de 10,4 % à 9,1 % (tableau 01).

Durant la même période, les dépenses pour l'enseignement extrascolaire ont presque triplé, notamment à la suite d'un transfert en 2003 de dépenses pour l'enseignement artistique (conservatoires municipaux) jusque là affectées au second degré.

En financement initial (avant transferts notamment des crédits de l'État aux régions), ces dépenses sont principalement supportées par les entreprises (40,7 %) et l'État (32,0 %). L'État finance notamment la formation de ses agents ainsi que celle des personnes à la recherche d'un emploi : le ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité est ainsi le premier des financeurs publics. Le ministère de l'Éducation nationale produit une part importante de la formation continue et intervient à hauteur de 15 % dans le financement de l'État.

Alors que la formation continue a d'abord été conçue comme « l'école de la deuxième chance », permettant aux personnes les moins qualifiées d'acquiescer une formation, il apparaît qu'en entreprise elle reste plus accessible aux catégories de salariés, notamment les techniciens et les cadres, les mieux

formées et les plus diplômées (tableau 02). La formation continue devait ensuite constituer un outil de lutte contre le chômage. Force est de constater que la plupart des chômeurs n'en bénéficient pas et que, là-aussi, les inégalités héritées de la formation initiale sont reproduites. Plus le niveau de qualification d'un chômeur est faible, moins il a recours à la formation pour retrouver un emploi : ainsi, en 2004, parmi ceux dont le niveau est inférieur à la troisième, ils n'étaient qu'un peu plus de 5 % à avoir bénéficié d'une formation, contre plus de 30 % parmi les titulaires d'un diplôme de niveau bac + 5 et plus.

La validation des acquis de l'expérience constitue un autre moyen d'obtenir un diplôme, en faisant valoir son expérience professionnelle. Depuis 2002, le nombre de candidats à la VAE n'a cessé de croître. En 2006, ceux qui s'adressent à l'Éducation nationale pour obtenir un diplôme national d'enseignement professionnel ou technologique sont plus de 22 000 à voir leur dossier examiné par un jury et 13 400 à obtenir un diplôme complet (graphique 03). Ils souhaitent le plus souvent acquiescer un diplôme de niveau équivalent ou supérieur au baccalauréat (graphique 4) : en 2006, les demandes pour le diplôme d'État d'éducateur spécialisé, de niveau III, expliquent la forte augmentation des « autres diplômes EN ».

Depuis 2002, ce dispositif se développe aussi dans l'enseignement supérieur (universités et CNAM). En 2006, environ 3 700 dossiers de VAE ont ainsi été examinés et plus de 1 800 diplômes délivrés.

La dépense pour l'activité de formation continue rassemble les dépenses de tous les agents économiques (État, administrations territoriales et autres, entreprises, ménages) pour l'organisation des actions de formation continue, y compris les stages organisés de manière interne par les entreprises ou les administrations. Les principales différences du compte de l'éducation, utilisé ici, avec le compte de la formation professionnelle établi par le ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité et s'élevant en 2004 à 24 milliards d'euros, sont les suivantes : le second inclut l'apprentissage, la rémunération des stagiaires et les exonérations de charges sociales afférentes aux contrats en alternance et aux contrats d'apprentissage. Les activités extrascolaires comprennent les cours du soir, l'activité du CNAM, etc. Elles font partie de la dépense d'éducation, dont le montant global (121,4 milliards) se trouve ainsi exactement réparti entre le premier degré (33,4 milliards), le second degré (53,1), le supérieur (21,5) et cet indicateur (11,1 et 2,3).

Sources : MEN-MESR-DEPP, MTRSS (DARES), CEREC.  
Champ : métropole et métropole + DOM

## 01 La dépense pour la formation professionnelle continue et l'enseignement extrascolaire

métropole + DOM

	1980	1990	2000	2005	2006
<b>DIE pour la formation continue</b>					
aux prix courants (en milliards d'€)	3,0	7,0	10,1	10,7	<b>11,1</b>
aux prix de 2006 (en milliards d'€)	6,8	9,1	11,4	10,9	<b>11,1</b>
<b>DIE pour l'enseignement extrascolaire (1)</b>					
aux prix courants (en milliards d'€)	0,3	0,8	1,2	2,2	<b>2,3</b>
aux prix de 2006 (en milliards d'€)	0,8	1,0	1,4	2,3	<b>2,3</b>
<b>Part dans la DIE (en %)</b>	<b>11,6</b>	<b>11,5</b>	<b>10,8</b>	<b>11,0</b>	<b>11,1</b>
<b>Structure du financement initial (en %)*</b>					
État				31,6	<b>32,0</b>
dont MEN**				4,8	<b>4,9</b>
Collectivités territoriales				13,6	<b>14,3</b>
Autres administrations publiques et CAF				2,0	<b>2,0</b>
Entreprises				41,5	<b>40,7</b>
Ménages				11,2	<b>11,0</b>

(1) L'enseignement « extrascolaire » correspond aux formations CNAM, formations artistiques (transfert de crédits depuis 2003 de l'enseignement du second degré)

(\*) Cette ventilation n'est possible qu'à partir de 1999

(\*\*) Depuis 2003, une part des dépenses de l'État n'est plus comptabilisée en IUFM mais est réaffectée aux activités d'enseignement initial des premier et second degrés scolaires.

Source : MEN-MESR-DEPP

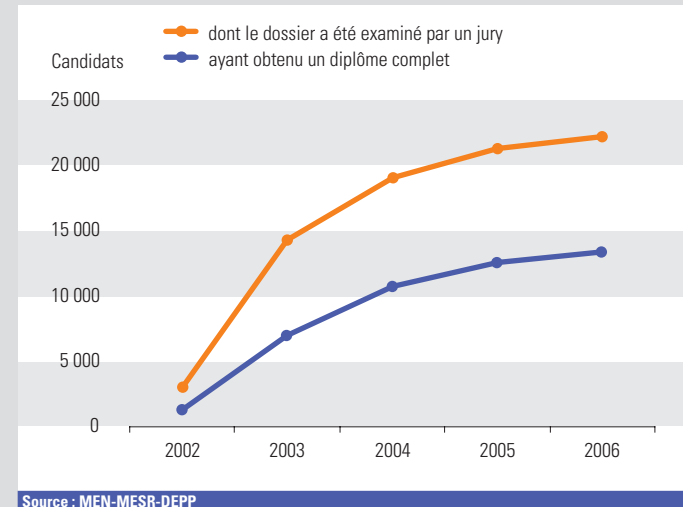
## 02 Taux d'accès des salariés à la formation continue en 2004, selon la taille des entreprises

en %, hors alternance, CIF, et contrats de professionnalisation

	Ouvriers	Employés	Techniciens	Ingénieurs	Ensemble
10 à 19 salariés	7,9	11,5	24,1	20,1	12,5
20 à 49 salariés	14,5	12,0	30,8	29,8	19,7
50 à 249 salariés	26,1	29,4	46,6	47,3	33,9
250 à 499 salariés	31,8	35,7	54,5	57,6	42,1
500 à 1 999 salariés	35,7	43,3	60,4	63,0	49,2
2 000 salariés et +	41,7	39,8	65,7	64,1	50,4
<b>Ensemble</b>	<b>29,0</b>	<b>29,3</b>	<b>55,0</b>	<b>53,2</b>	<b>39,0</b>

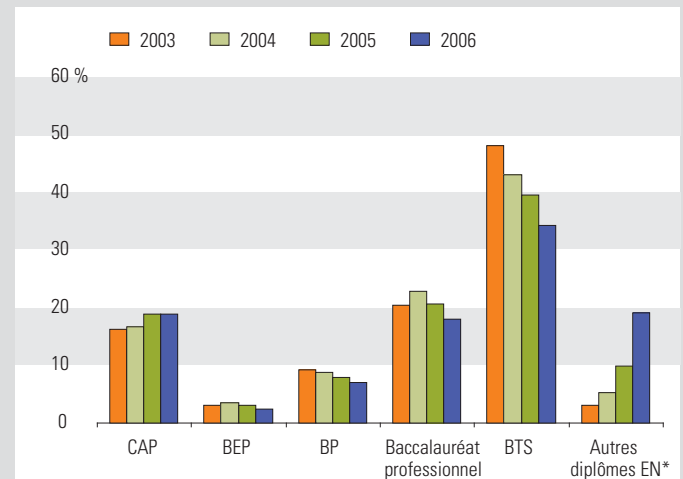
Source : Déclarations fiscales n° 1483 – Exploitation Céreq

## 03 La validation des acquis de l'expérience (VAE) (diplômes de l'enseignement professionnel et technologique du MEN)



Source : MEN-MESR-DEPP

## 04 Répartition des candidats à la VAE, selon le diplôme de l'enseignement technologique et professionnel souhaité



\* mention complémentaire ou BMA ou DEES.

Source : MEN-MESR-DEPP